

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 19 février 2013
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

M. Christophe DEVENOGE	Président	
Mme Florence PULIDO	Vice-Présidente	Excusée
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Mme Corinne ALHANKO-BAUER		M. Pierre-Yves DECHEVRENS	
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		Mme Isabelle de PLANTA	
M. Antoine BARDE		M. Christian HALLER	
Mme Caroline BENBASSAT		M. Gilbert HUMBERT	
M. Louis BOLDRINI		M. Philippe GAILLARD	
Mme Chantal BORDIER		Mme Roberta RANNI	
M. Pierre BUHOLZER		M. Pascal WASSMER	
M. Christophe CHAPOTAT	Excusé		

Public : 1 personne : M. Norbert FELLAY (ancien Conseiller municipal)

ORDRE DU JOUR :

1^{ère} partie

- 1. Prestation de serment de M. Pascal WASSMER.**
- 2. Nominations et modifications au sein des commissions du Conseil municipal, des commissions intercommunales et de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement.**
- 3. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 29 janvier 2013.**
- 4. Communication(s) du bureau.**
- 5. Rapports des commissions et délibérations.**
- 6. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 7. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 8. Propositions individuelles et questions.**

Ouverture du huis clos

(LAC –Loi sur l'administration des communes - B 6 05 – Art. 18, alinéa 2, lettre c))

2^{ème} partie

- 1. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions », élargie à l'ensemble du Conseil municipal. Séance du mardi 5 février 2013 (M. Louis BOLDRINI, Président).**
- 2. Dossier « MPPL » - Mairie, Poste, Pompiers, Logements.**

M. le Président Christophe DEVENOGE ouvre la séance à 20h.00 et prie d'excuser les absences mentionnées en page 1. Il salue l'Assemblée et M. Norbert FELLAY, ancien Conseiller municipal.

M. le Président rappelle que cette séance se déroulera en deux parties, tenant compte du huis clos annoncé dans l'ordre du jour.

Point 1

Prestation de serment de M. Pascal WASSMER.

Au nom du Conseil municipal, M. le Président a le plaisir d'accueillir M. Pascal WASSMER et propose de passer à sa prestation de serment, soit :

Vu la démission de M. Norbert FELLAY,

Vu l'acceptation du mandat de Conseiller municipal par M. Pascal WASSMER,

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 janvier 2013, paru dans la Feuille d'Avis Officielle de la République et canton de Genève le vendredi 25 janvier 2013, validant l'élection de M. Pascal WASSMER à la fonction de Conseiller municipal,

vu que le délai de recours auprès de la chambre administrative de 6 jours est échu,

vu la lettre de la chancellerie d'Etat – Service des votations et élections du 4 février 2013,

vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 01), alinéa c),

conformément aux articles 2 et 3 du règlement du Conseil municipal,

il a été procédé par M. Christophe DEVENOGE, Président, en présence du Conseil municipal réuni en séance du mardi 19 février 2013, à l'assermentation de M. Pascal WASSMER, nouveau Conseiller municipal remplaçant M. Norbert FELLAY, démissionnaire.

Applaudissements de l'Assemblée.

Point 2

Nominations et modifications au sein des commissions du Conseil municipal, des commissions intercommunales et de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement.

Tenant compte de la démission de M. Norbert FELLAY et de l'assermentation de M. Pascal WASSMER, la répartition au sein des commissions et délégations ont été revues et il est présenté à l'ensemble du Conseil municipal les propositions suivantes :

Proposition de modifications au sein des commissions du Conseil municipal

M. Pascal WASSMER

Commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

Commission « Sociale, culture et loisirs ».

Mme Roberta RANNI

Commission « Finances et aide humanitaire »
En remplacement de M. Norbert FELLAY.
Quitte la commission « Assainissement »

M. Christophe CHAPOTAT

Commission « Urbanisme et constructions »
En remplacement de M. Norbert FELLAY.
Quitte la commission « Sociale ».

Proposition de délégation au sein de la Conférence CoHerAn et commission intercommunale

M. Pierre-Yves DECHEVRENS

Conférence CoHerAn.
Commission intercommunale « Environnement ».
En remplacement de M. Norbert FELLAY.

Proposition de nomination au sein de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement

M. Louis BOLDRINI

En remplacement de M. Norbert FELLAY.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A la majorité (1 abstention de Mme Isabelle de PLANTA), **le Conseil municipal approuve lesdites propositions.**

Point 3

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 29 janvier 2013

Mme Chantal BORDIER souhaite apporter quelques corrections au procès-verbal de la séance du mardi 29 janvier 2013. En page 9 du document, au point relatif au dossier MPPL – Mairie, Poste, Pompiers, Logements, soit (en bleu ci-après) :

M. Serge SERAFIN rappelle que le 10 janvier 2012, le jury du concours donne le résultat des différents projets du concours MPPL.

En date du 25 janvier 2012, il informe tous les candidats des résultats, des prix et leur répartition, par un courrier appelé « notification ».

Le 6 février 2012, for du rapport du jury, le 2^{ème} lauréat dépose un recours contre l'attribution du 1^{er} prix pour des raisons de conflits d'intérêts entre le candidat gagnant et un membre du jury, constaté à l'issue du jugement.

La procédure est engagée auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice qui a auditionné les parties au mois d'avril 2012. A l'issue de ces auditions, la Commune était très partagée quant aux résultats. Le Tribunal pouvait donner raison au recourant et constater le conflit d'intérêts, soit entré en matière sur l'avis rendu par le juge de la SIA 142, qui au contraire affirmait qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts dans ce cas de figure.

Quelques semaines plus tard, l'avocat mandaté par la Commune fait état d'une 3^{ème} possibilité. En effet, le 25 janvier 2012, M. Serge SERAFIN avait notifié le résultat du concours auprès des candidats et non l'adjudication. Il y avait donc la possibilité de déclarer le recours irrecevable.

Le 8 janvier 2013, la Chambre administrative de la Cour de justice a rendu sa décision, soit l'irrecevabilité du recours. Il appartient donc à la Commune de prendre une décision, à savoir adjuger le marché au 1^{er} ou au 2^{ème} lauréat ou toute autre décision.

Tenant compte de cette décision, M. Serge SERAFIN propose que ce sujet soit renvoyé à la commission « Urbanisme et constructions » prévue mardi 5 février prochain. Vu l'importance du dossier, il suggère que cette commission soit élargie à l'ensemble du Conseil municipal.

Cette proposition de modification n'étant pas contestée et la parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

Tenant compte des corrections précitées, le Conseil municipal, à la majorité (2 abstentions de Mme Roberta RANNI et de M. Pierre BUHOLZER), approuve le procès-verbal de la séance du mardi 29 janvier 2013.

Point 4 **Communications du bureau.**

Réception des jeunes citoyens. Conseil municipal du mardi 26 février 2013 à 19h.00

M. le Président rappelle que le Conseil municipal recevra les jeunes citoyens lors de la séance du mardi 26 février 2013, séance suivie de la traditionnelle fondue au P'tit Resto.

Quatre jeunes supplémentaires se sont inscrits depuis la séance du mardi 29 janvier 2013. M. le Président recherche donc des Conseillers municipaux pour les parrainer.

S'annoncent pour compléter les parrainages :

Gaëtan SAUTER	Christophe DEVENOGE
Victoria WEBER	Pierre BUHOLZER
Lisa DI BIASE	Denyse BARBEZAT-FORNI
Géraldine DEMIERRE	Isabelle de PLANTA

Liste complète des participants :

Jeunes	Parrains - Mairaines
Amaury GRELLY	Philippe GAILLARD
Jordan BOLDRINI	Pierre-Yves DECHEVRENS
Loïc JACQUIER	Louis BOLDRINI
Yasmine HALLER	Caroline BENBASSAT
Clément ANDEREGG	Chantal BORDIER
Laurie BORDIER	Corinne ALHANKO-BAUER
Baptiste BORDIER	Corinne ALHANKO-BAUER
Gaëtan SAUTER	Christophe DEVENOGE
Victoria WEBER	Pierre BUHOLZER
Lisa DI BIASE	Denyse BARBEZAT-FORNI
Géraldine DEMIERRE	Isabelle de PLANTA

Mme Chantal BORDIER rappelle que l'an dernier, les jeunes avaient pu se présenter eux-mêmes. Elle avait trouvé très satisfaisant cette formule d'un tour de table et propose que cela soit reconduit cette année. Les jeunes avaient également pris directement la parole, avec le soutien de leur marraine et leur parrain.

L'Assemblée approuve cette intervention.

Le thème principal à aborder est « La Sécurité », mais les jeunes ont également proposé ceux de « L'Environnement » et « Animations pour les jeunes dans la Commune ».

Point 5
Rapports des commissions et délibérations.

Néant.

Point 6
Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).

M. le Maire, MM. les Adjoint(s) n'ont pas de proposition.

Point 7
Communication(s) du Maire et des Adjoint(s).

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

Audit de l'administration communale

M. le Maire rappelle qu'un audit de l'administration communale avait été effectué en 2004. L'Exécutif a convenu d'une mise à jour de cet audit, en accord avec le personnel communal qui a été reçu lors d'une séance le lundi 18 février dernier.

Cet audit permettra une analyse des actions réalisées ou non suite aux recommandations rendues en 2004, ainsi que de tenir compte de l'évolution de l'administration générale depuis cette date.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Serge SERAFIN.

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pierre CHOLLET

Acquisition d'un tonne-pompe pour la Compagnie des sapeurs pompiers

M. l'Adjoint informe avoir eu une séance le mercredi 6 février dernier pour la préparation du contrat avec la Direction de la société FEUMOTECH, en présence du Capitaine Louis BOLDRINI et du Sergent-major Christophe CHAPOTAT.

Ils ont passé en revue les différentes options et confirmé certains éléments qui ont permis à la société FEUMOTECH de rédiger le contrat qui a été signé le 11 février 2013.

Le contrat d'achat pour ce véhicule s'élève à TTC 461'928.95.

M. l'Adjoint rappelle que le Conseil municipal avait voté l'ouverture du crédit d'investissement le mardi 13 novembre 2012, d'un montant de TTC 480'000 F, délibération validée par le Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement le 13 décembre 2012.

Il a d'ores et déjà été convenu des visites à Recherswil chez FEUMOTECH pour suivre le déroulement de l'aménagement de ce camion, avec le Capitaine et le Sergent-major de la Compagnie.

Le véhicule devrait être livré fin octobre début novembre 2013.

Point 8
Propositions individuelles et questions

Service technique – Acquisition d'un nouveau véhicule

M. Pierre-Yves DECHEVRENS a remarqué que le service technique était doté d'un nouveau véhicule.

M. le Maire répond que ce véhicule était prévu dans le budget 2013 en prévision du remplacement du PIAGGIO PORTER.

Pose de caninettes supplémentaires sur le territoire communal

Mme Caroline BENBASSAT rappelle qu'il avait été évoqué que des caninettes supplémentaires (poubelles pour crottes de chiens) soient placées sur le territoire communal et le cas échéant suggèrera quelques emplacements clés.

Mme Caroline BENBASSAT comprend bien que le service technique a été très sollicité en cette période de neige et verglas.

M. l'Adjoint répond que cela est prévu et que ces caninettes seront placées par le service technique prochainement.

Avant de quitter la salle, M. Norbert FELLAY souhaite plein succès à M. Pascal WASSMER dans son nouveau mandat de Conseiller municipal. Il souhaite également à tous une excellente fin de soirée.

Applaudissements de l'Assemblée.

Ouverture du huis clos à 20h.25
(LAC –Loi sur l'administration des communes - B 6 05 – Art. 18, alinéa 2, lettre c))

2^{ème} partie

Lors de cette 2^{ème} partie, le Conseil municipal a traité des points suivants :

1. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions », élargie à l'ensemble du Conseil municipal. Séance du mardi 5 février 2013 (M. Louis BOLDRINI, Président).
2. **Dossier « MPPL » - Mairie, Poste, Pompiers, Logements.**

**La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé,
M. le Président lève la séance à 22h.00**

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :